

De Le Perray à Rambouillet par les étangs, les rigoles et la Drouette

Une randonnée proposée par Netra

Une randonnée de gare à gare et sous le signe de l'eau ! Dans le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse puis en Forêt de Rambouillet, un agréable parcours le plus souvent ombragé, le long d'étangs, de petits canaux et d'une charmante rivière, la Drouette.



Durée : 4h05
Distance : 14.15km
Dénivelé positif : 5m
Dénivelé négatif : 19m
Point haut : 180m
Point bas : 158m

Difficulté : Moyenne
Retour point de départ : Non
Moyen de locomotion : A pied
Région : Vallée de Chevreuse
Commune : Le Perray-en-Yvelines (78610)

Description

Départ de la gare de Le Perray (ligne N du Transilien, sur le tronçon entre Paris-Montparnasse et Rambouillet). Pour sortir de la gare, quel que soit le sens d'arrivée, emprunter le passage souterrain puis la sortie "Rue du Petit Paris".

Balisage Rouge et Blanc

(D) À la sortie de la gare, tourner à gauche et suivre le GR®1 dans le Chemin du Vieux Moulin en longeant les voies ferrées à main gauche. Au panneau Stop, continuer tout droit. Ignorer un départ de chemin sur la droite et longer la queue de l'Étang du Perray à main droite. Avant le n°8 de la rue, tourner à droite (barrière forestière) et suivre un chemin au milieu d'une allée herbeuse. Longer toujours l'étang à main droite et passer quelques équipements de parcours sportif.

Sans balisage

(1) Au bout de l'étang, tourner à droite à angle droit et suivre le chemin stabilisé sur la digue de l'étang (laisser le GR®1 filer plus à gauche sur un sentier au milieu d'une pelouse). Passer une barrière métallique Verte et tourner immédiatement à gauche dans un chemin stabilisé plus étroit en gardant une rigole d'alimentation à main droite (ne pas franchir le pont en face après la barrière). Traverser une petite route et continuer en face avec la rigole toujours à main droite. Virer à droite avec le chemin puis encore à droite au pied d'un chêne qui prodigue un appréciable ombrage.

(2) À la fourche, virer à gauche et laisser à main droite la rigole et un panneau d'information. Aller Sud-Sud-Est sur un chemin ombragé qui n'est autre que la banquette de l'Aqueduc de Vieille-Église, souterrain ici. Traverser la route D61 et continuer en face sur un chemin plus large que le précédent. Croiser un chemin perpendiculaire et passer une barrière forestière.

Balisage Bleu et Blanc (plus visible dans le sens opposé à la marche)

(3) Quand l'Aqueduc de Vieille-Église devient à ciel ouvert (il s'agit en fait d'un petit canal), le longer à main droite et continuer Sud-Sud-Est. À la hauteur de la Ferme de la Quoiqueterie, franchir le canal sur un pont de pierre et longer le canal à main gauche maintenant. Au second pont, franchir le canal et le longer de nouveau à main droite.

Balisage Orange + Bleu (rares balises isolées en fait)

Points de passages

D - Gare de Le Perray

N 48.693349° / E 1.856905° - alt. 175m - km 0

1 Étang du Perray - Quitter le GR1

N 48.695781° / E 1.86485° - alt. 174m - km 0.93

2 Rigole de Coupe-Gorge - Fourche

N 48.688911° / E 1.867983° - alt. 173m - km 1.94

3 Aqueduc de Vieille-Église

N 48.680737° / E 1.870622° - alt. 172m - km 2.87

4 Vieille-Église

N 48.66957° / E 1.872344° - alt. 176m - km 4.24

5 Carrefour - Chemin des Forges

N 48.664385° / E 1.874356° - alt. 171m - km 4.85

6 Croisement de routes - Panneau Stop

N 48.66242° / E 1.878567° - alt. 174m - km 5.3

7 Carrefour de la Tour

N 48.658815° / E 1.884677° - alt. 173m - km 6

8 Fourche

N 48.65423° / E 1.882381° - alt. 171m - km 6.69

9 Carrefour du Petit Haut Levé

N 48.646603° / E 1.87251° - alt. 177m - km 7.93

10 La Drouette

N 48.647926° / E 1.868739° - alt. 169m - km 8.25

11 Route D27

N 48.642099° / E 1.860135° - alt. 169m - km 9.24

12 Queue de l'étang - Étang d'Or

N 48.630552° / E 1.850688° - alt. 163m - km 10.84

13 Poteau indicateur

N 48.630084° / E 1.842019° - alt. 162m - km 11.8

14 Croisement - Route des Places

N 48.632878° / E 1.839981° - alt. 172m - km 12.15

15 Carrefour

N 48.637756° / E 1.838425° - alt. 164m - km 13.16

A - Gare de Rambouillet

(4) À l'endroit où l'aqueduc redevient souterrain (sur la gauche, petit parking et plan), continuer tout droit (balise Orange sur la barrière forestière). Suivre toujours Sud-Sud-Est une large allée cavalière bien ombragée. Déboucher sur un espace plus dégagé et un carrefour de petites routes (on voit à nouveau le canal sur la gauche).

N 48.643719° / E 1.831258° - alt. 161m - km 14.14

Balisage Jaune

(5) Au carrefour, prendre la 3ème route à gauche, le Chemin des Forges (panneau). Après quelques mètres, tourner à droite (pas de flèche ici), passer une barrière forestière et longer la Rigole des Pieds Droits (panneau d'information), sur la banquette herbeuse côté gauche ou côté droit indifféremment. Arrivé à une petite route, la suivre à gauche. Au croisement en T, tourner à droite.

Balisage Jaune + Orange + Bleu et Blanc

(6) Au Stop, obliquer à droite et demeurer sur un sentier parallèle à la route côté droit et séparé par un parapet. Franchir une rigole d'alimentation de l'étang situé sur la droite. Quelques mètres après, avant le panneau "Forêt Domaniale de Rambouillet", quitter la route et virer à droite vers l'Étang de la Tour. En sous-bois, longer l'étang à main droite, dépasser une base de canoë-kayak et déboucher sur un parking.

Balisage Rouge et Blanc + Bleu et Blanc

(7) Continuer à longer l'étang à main droite (balises bien au-delà de la barrière forestière) dans un terrain plus dégagé. Au bout de l'étang (parking, maison forestière à gauche), virer à droite et suivre la digue encadrée de grandes haies. Entrer en forêt.

Balisage Rouge et Blanc

(8) À la fourche qui se présente immédiatement, suivre à peu près en face le chemin de gauche (laisser le balisage Bleu et Blanc partir à droite) puis virer à gauche avec le chemin. Après une barrière forestière, traverser la route D906 (prudence) et poursuivre dans le sentier en face. À une fourche, obliquer à gauche et descendre. À l'angle de la parcelle forestière n°21-13, ignorer le chemin partant à gauche et continuer tout droit. Le chemin vire à droite puis à gauche, continuer au Sud-Ouest dans un sous-bois de fougères.

(9) À un carrefour gravillonné (parcelle éclaircie côté gauche), tourner à droite (sur la carte IGN, le tracé violet du GR®1 n'est pas actualisé ici). Après environ 200m, longer une clôture à main droite. Le chemin descend légèrement et s'incurve à gauche.

(10) En bas, à un croisement (barrière forestière et maisons en face), s'engager à gauche sur un sentier dans un taillis (pas de flèche annonciatrice mais une balise un peu plus loin). Dans une végétation relativement dense, longer la Drouette à main droite avec, au-delà, quelques vues sur des jardins privés. Par deux fois, ignorer une passerelle à droite (la première en rondins de bois, la seconde avec une plaque métallique) et continuer tout droit dans un sous-bois de fougères.

(11) Traverser la route D27 (prudence) et continuer à longer la Drouette à main droite. Ignorer un petit pont de pierre sur la droite, franchir un ru et sinuer en sous-bois. À une patte d'oie, obliquer à droite. Franchir un ru (possibilité de passage humide). Déboucher sur une petite route.

(12) Tourner à droite sur la route puis emprunter tout de suite un pont qui franchit la Drouette à droite et la queue de l'Étang d'Or à gauche. Juste après le pont, quitter la route, prendre le chemin qui part sur la gauche. Longer l'étang à main gauche sur 750m environ en ignorant les départs sur la droite. À la pointe Nord-Ouest de l'étang (cote 156), poursuivre au Nord. À une fourche, prendre à gauche. Franchir un ruisseau sur une passerelle de bois et repiquer au Sud-Ouest sur un chemin encaillouté.

(13) Au croisement en T (poteau indicateur), tourner à droite et suivre les GR®655 et GR®1 en direction de Rambouillet. Suivre un étroit sentier qui serpente en sous-bois. À un croisement en T (non figuré sur la carte), prendre à gauche puis tout de suite à droite.

Sans balisage

(14) Au croisement suivant, tourner à droite (Nord-Est) dans la Route des Places (laisser le GR® continuer tout droit). Croiser un chemin et aboutir au Carrefour de la Louvière.

Balisage Jaune et Bleu

Tourner alors à gauche en direction de Rambouillet. Après la Maison forestière des Éveuses, côté droit, le chemin laisse place au goudron. Passer sous une ligne à moyenne tension, ignorer une rue à droite et suivre la Rue de la Chesnaie.

Balisage Rouge et Blanc

(15) Au "cédez le passage", passer sous le pont de la N10. Au rond-point, continuer tout droit, Rue des Éveuses. Au rond-point suivant, poursuivre en face, dans la même rue qui devient une impasse. Continuer en descente dans cette rue qui devient en sens

interdit. En bas, virer à gauche et passer sous le pont de chemin de fer. Tourner tout de suite à droite et remonter la rue pour rejoindre la gare de Rambouillet (A).

Pour regagner ses pénates :

- Transilien - Ligne N vers Versailles-Chantiers et Paris-Montparnasse ou vers Chartres.

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](#).

Pour les automobilistes :

Les deux gares sont pourvues de vastes parkings. Par rapport aux voies ferrées, le parking de la gare de Le Perray est situé du côté opposé au point de départ : emprunter le passage souterrain.

Chaussures de randonnée nécessaires. Les chemins sont bien entretenus, certains sont stabilisés et, en juin 2016, après des périodes de pluies exceptionnelles, ils étaient de bonne tenue : cette randonnée doit pouvoir être entreprise sans difficultés en hiver (non testé).

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Bars et commerces à Rambouillet, y compris à proximité de la gare, et au centre-ville de Le Perray-en-Yvelines.

Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Variantes :

- Si, en fin de parcours, on souhaite raccourcir la randonnée, à l'Étang d'Or (12), continuer tout droit sur la piste cyclable et retrouver l'itinéraire principal au parking.

- Au croisement (14), il est évidemment possible de continuer à suivre le GR® (balisage tout à fait suffisant). Cet itinéraire n'est toutefois pas recommandé car empruntant d'abord une partie humide et pas très propre de la forêt puis une route parallèle à la bruyante N10 (alors qu'au carrefour (15), les panneaux anti-bruit réduisent sensiblement les nuisances sonores).

Randonnée effectuée par l'auteur le 29 juin 2016.

A proximité

- Trois étangs : Étang du Perray (1), Étang de la Tour (6) et Étang d'Or (12).

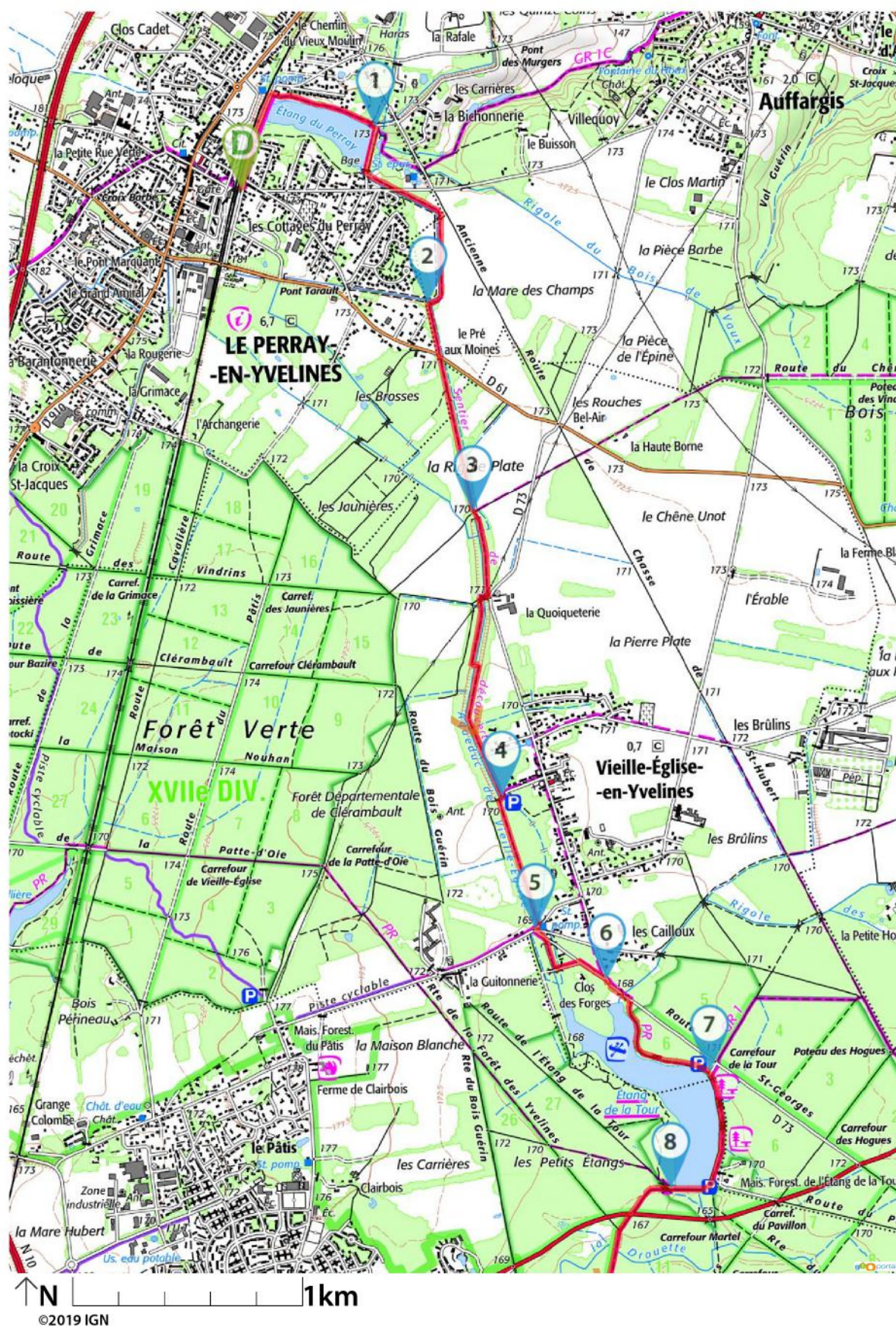
- Aqueduc de Vieille-Église, de (3) à (4).

- Autres rigoles contribuant au réseau hydraulique mis en place sous le règne de Louis XIV pour alimenter en eau le Château de Versailles.

- Agréable cheminement le long de la Drouette, au tout début de son cours, de (10) à (12).

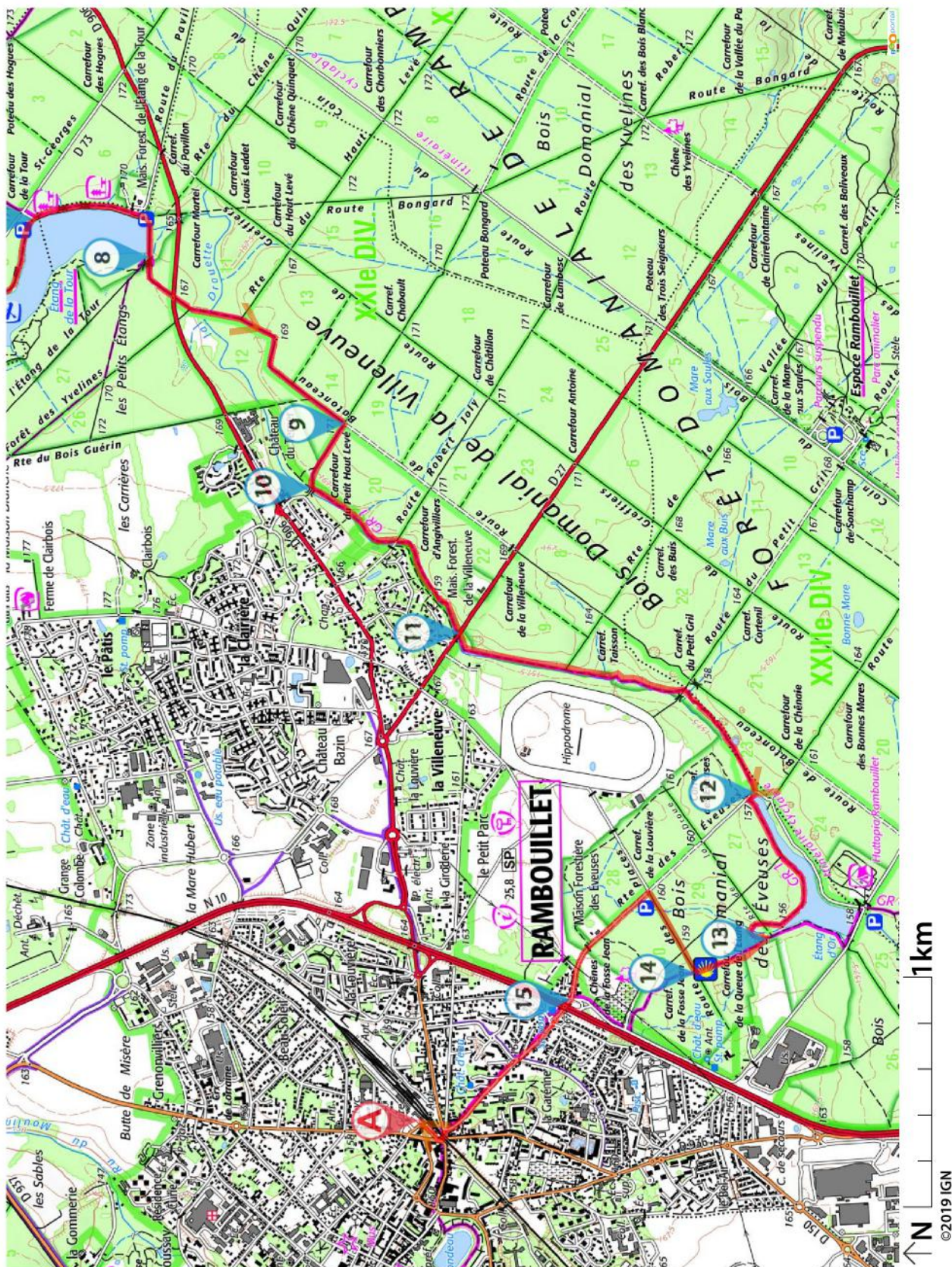
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-le-perray-a-rambouillet-par-les-etang/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

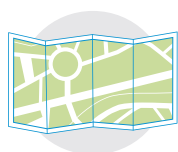
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



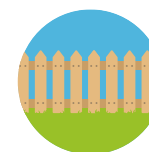
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



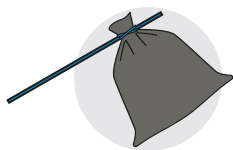
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.